



N° 33 | Août 2019

BRÈVES | CHARPENTE - OSSATURE

EDITO

Les lauréats du Prix national de la Construction Bois ont été dévoilés le 28 juin dernier. Les réalisations primées (et les autres !) lors de cette compétition ont à nouveau montré la faculté de la filière bois construction à répondre aux challenges technologiques et environnementaux proposés par les maîtres d'ouvrages.

Dans les mois qui viennent, cette capacité à relever des défis de taille sera fortement sollicitée. Il s'agira pour notre filière de remporter une compétition assez singulière : gagner une course contre la montre et ce avant le début des épreuves olympiques. En effet la Société de Livraison des Ouvrages Olympiques (SOLIDEO) de Paris 2024 a positionné le bois comme matériau central afin de répondre à ses exigences écologiques et sociétales.

Sous l'égide du projet [France Bois 2024](#), présidé par Georges-Henri Florentin, la filière dans son ensemble, saura, n'en doutons pas, livrer à temps les milliers de mètres carrés prévus.

Pour FCBA aussi cette rentrée sera basée sous le signe de la performance : après une large concertation menée depuis le début de l'année, le contrat de performance 2020-2022, la feuille de route de notre Institut pour les trois prochaines années, sera finalisée à l'automne.

Nous vous souhaitons une excellente rentrée et une bonne lecture de ces brèves.

Julien LAMOULIE
Chargé de Profession
julien.lamolouie@fcba.fr

Evolutions réglementaires : l'été a été chaud...



Deux textes pouvant avoir une incidence notable sur les ouvrages et produits de construction bois ont été publiés récemment dans le domaine de la sécurité incendie :

Conséquences de la loi ELAN, deux arrêtés ont été publiés le 7 août 2019 concernant les travaux de façade, l'un consacré aux travaux neufs, l'autre aux travaux de rénovation. La version intégrale des textes est disponible sur le site Legifrance, via les liens suivants : [pour le neuf](#) et [pour la rénovation](#).

Les exigences définies dans ces textes sont applicables aux travaux dont la demande de permis de construire ou la

déclaration préalable est déposée à compter du 1^{er} janvier 2020. Globalement, ces deux textes renforcent les exigences dans le domaine de la propagation du feu par les façades (classe de réaction au feu des matériaux) et en particulier pour les habitations de 3^{ème} et 4^{ème} famille, mais pas seulement :

- Habitations de 2^{ème} famille : parements extérieurs classés au moins D-s3, d0 (le parement doit être testé avec la paroi réelle)
- Habitations de 3^{ème} famille : tous les éléments de façade classés au moins A2-s3, d0 ou efficacité globale du système de façade visée par une appréciation de laboratoire
- Habitations de 4^{ème} famille : tous les éléments de façade classés au moins A2-s3, d0 ou éléments de façade non A2-s3, d0 protégés par un écran thermique EI30 et efficacité globale du système de façade visée par une appréciation de laboratoire

A noter que ces nouvelles exigences pour la troisième famille et quatrième famille peuvent être satisfaites grâce à des solutions techniques contenues dans l'Appréciation de Laboratoire CSTB/FCBA [« bois construction et propagation du feu par les façades »](#)

Contacts FCBA :
jean-marie.gaillard@fcba.fr / julien.lamolouie@fcba.fr

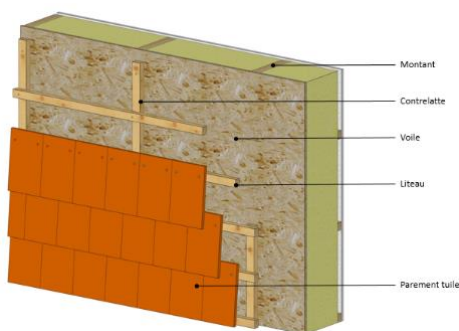
Bardage rapporté de tuiles de terre cuite sur construction à ossature bois et panneaux CLT

Le marché concernant les bardages en terre cuite est en plein essor. Les professionnels de cette filière ont émis le souhait de consolider les règles de l'art disponibles, par l'élaboration d'un guide ou la préparation d'un chapitre spécialisé des DTUs concernés sur les bardages tuile terre cuite sur support bois, à destination des acteurs de la construction.

A ce titre, à la demande du CODIFAB et du GIE Tuiles & Briques, FCBA et le CTMNC se sont réunis pour rédiger un guide de prescriptions associées à la mise en œuvre des bardages en tuiles terre cuite sur ossature bois et panneaux CLT avec un focus sur le traitement des points singuliers.

Le champ d'application de ce guide couvre les bardages rapportés sur maisons et bâtiments à ossatures bois conformes au NF DTU 31.2 ou panneaux CLT conforme à la NF EN 16351 disposant d'un avis technique ou document technique d'application visant l'emploi en murs.

Ces procédés de bardage s'appliquent sur les bâtiments neufs ou sur les bâtiments existants dont le plancher bas du dernier niveau n'excède pas



28 m de hauteur, en France métropolitaine. Ils seront mis en œuvre verticalement, avec une inclinaison n'excédant pas 5° vers l'intérieur par rapport à la verticale, sans limite vers l'extérieur. Ceci pour différencier le bardage de la toiture couvert par d'autres DTUs.

Les bardages rapportés à base de tuile de terre cuite détaillés dans ce document répondent aux critères des bardages dits « à joints fermés ». Dans un tel mur, l'étanchéité à l'eau est assurée par l'assemblage des tuiles et de ses accessoires.

De plus, outre le fait de traiter de la mise en œuvre en zone sismique et de la sécurité incendie, le guide donne des prescriptions sur la mise en œuvre des bardages tuiles, la fixation et le raccordement des liteaux sur les contrelattes et couvre un grand nombre de points singuliers (intégration des menuiseries, angles rentrant, angles sortant, traversée de paroi, pied de mur, rive haute, recoupement entre niveau, joints de dilatation).

Enfin, ce guide est publié sur le site du CODIFAB ([télécharger](#)) et du CTMNC constitue le document de base à l'élaboration d'une Règle Professionnelle en cours de rédaction, à paraître d'ici fin 2019.

Concernant la sécurité incendie, ce procédé fait l'objet d'une Appréciation de laboratoire du CSTB ([télécharger](#)).

Contact FCBA :

Florian LARET - florian.laret@fcba.fr

Accompagnement collage feuillus

Dans une optique de valorisation de la ressource bois nationale et des feuillus en particulier, certains fabricants français souhaitent notamment développer la production de lamellé-collé à usage structural en feuillus (chêne et hêtre principalement). Contrairement au peuplier qui est associé aux résineux étant donné ses propriétés, le chêne et le hêtre ne font pas partie des essences directement visées par EN 14080. En outre, le lamellé-collé fabriqué avec ces deux essences ne pourra être marqué CE selon EN 14080.

Malgré tout, faute de référentiel existant à ce jour, l'évaluation est réalisée selon la méthodologie de EN 14080. Cette dernière précise d'ailleurs que la fabrication de lamellé-collé avec des essences feuillues pourra être réalisée sur la base de ses exigences. A noter qu'une norme sur le lamellé-collé de feuillus est en cours de préparation.

Pour la détermination des performances mécaniques du lamellé-collé, la norme propose trois approches : valeurs tabulées, par calcul ou par essais en vraie grandeur. L'absence à ce jour de modèle mécanique générique pour les bois feuillus, faisant la passerelle entre les propriétés des planches et des aboutages et celles du lamellé-collé, impose une approche par essais en vraie grandeur.



Ces fabricants ont sollicité FCBA pour les accompagner dans leur démarche. En amont, cet accompagnement permet de formuler des préconisations sur les thématiques telles que, par exemple :

- Le choix de l'adhésif,
- La dimension des entures,
- Le classement selon la résistance et valorisation des performances.

Dans un second temps et préalablement à la réalisation des essais initiaux, une fois le process en place, les premiers éléments fabriqués et les premiers essais internes effectués, FCBA peut, suivant le résultat de ces derniers et lors d'une intervention sur site dans le cadre de cet

accompagnement, mettre en évidence les moyens susceptibles de corriger les non-conformités éventuelles. Des préconisations sur l'ajustement de certains paramètres de fabrication propres aux feuillus sont formulés à cet effet.

Ensuite, une fois les exigences en termes de fabrication atteintes lors des essais internes, FCBA réalise les essais initiaux avec essais de flexion en vraie grandeur notamment, pour, déterminer les performances du produit à l'initial.

Enfin, FCBA met en place la certification qui atteste de la constance des performances. Dans le cadre de cette certification, deux audits par an sont réalisés avec des essais externes. A noter que le marché se satisfait généralement d'une certification pour ces produits. En effet, seul l'aspect fabrication restant à cadrer, sauf cas particulier, la réalisation d'un avis technique n'est pas nécessaire.

Contact FCBA :

Julien Brassy - julien.brassy@fcba.fr

Bibliobois.info : une mini-série vidéo bientôt disponible !

Le site www.biblio-bois.info est en ligne depuis 3 ans maintenant. Il remplit sa vocation d'aider les enseignants et formateurs dans la préparation de leurs modules de formation en lien avec le domaine du bois dans la construction. Il est aussi une source d'information pour tout acteur lié à la filière bois construction.



Afin d'alimenter son contenu, des ressources supplémentaires sous format vidéo ont été réalisées, permettant une approche visuelle et ludique dans le domaine de la construction bois.

10 vidéos d'apprentissage des gestes vont prochainement être mises en ligne, traitant de la mise

en œuvre :

- **Du gros œuvre bois** (5 vidéos)
 - Réception des assises
 - Implantation des lisses basses
 - Réalisation d'une dalle Bois
 - Mise en œuvre d'un Mur Ossature Bois préfabriqué
 - Réalisation d'un plancher intermédiaire sur Mur Ossature Bois
- **De l'isolation thermique par l'extérieur** (1 vidéo)
 - Mise en œuvre d'une ITE sur site
- **De l'intégration des menuiseries extérieures dans les parois ossature bois** (4 vidéos)
 - Encadrement de baie rapportée sans habillage Lot bois
 - Encadrement de baie rapportée sans habillage Lot menuiserie
 - Retour de bardage en tableau sans encadrement Lot bois
 - Retour de bardage en tableau sans encadrement Lot menuiserie

Une vidéo sur un chantier d'agencement sous forme de reportage est également en cours de réalisation, et sera mis en ligne d'ici quelques semaines.

Pour être informé des nouveautés « Bibliobois » n'hésitez pas à vous inscrire à la newsletter.

Contact FCBA :

Marion Lemerrier - marion.lemerrier@fcba.fr

AGENDA

Rencontres WOODRISE 2019 en Nouvelle-Aquitaine

Du 6 au 13 octobre cette action collective propose, dans la métropole bordelaise, de nombreuses conférences sur le bois, une restitution des ateliers techniques de WOODRISE Québec, expositions, un itinéraire de visites de réalisations bois, une journée Biodiversité, une course d'Orientation...

Consultez le [Programme](#)

Prochaine Commission Professionnelle Gros-Œuvre

aura lieu le mercredi 23 octobre 2019 à 14h (lieu restant à préciser dans Paris intra-muros)

Atelier « DTU 31.2 nouvelle version et Enveloppes bois »

	Bordeaux : 8 octobre 2019
	Paris : 22 octobre 2019
	Epinal : 5 novembre 2019
	Nantes : 19 novembre 2019
	Rumilly : 28 novembre 2019

[Programme](#) / [Inscription](#)

Contact FCBA :
Catherine Weber - GRT@fcba.fr

Salon BATIMAT

du 4 au 8 novembre 2019 au Parc des Expos à Villepinte Paris

A NOTER

Documents FCBA

[Plaquette Construction](#)

[Rapport d'activité 2018](#)

[Catalogues Formations 2019](#)

[Mémento 2019](#)

[Articles FCBA INFO](#)

[Actions collectives Menuiseries Extérieures Bois réalisées par FCBA et financées par le CODIFAB](#)

[Newsletter Normalisation des menuiseries](#)

Outils de références

[Catalogue Construction Bois](#)

[Solutions Réhabilitation](#)

[Bibliobois](#)